



Bulletin mensuel

Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille- SSI

BULLETIN SPECIAL

Formation et accompagnement des professionnels

N° 208

Janvier 2017

EDITORIAL

Des professionnels spécialisés et accompagnés pour une année 2017 prospère en droits de l'enfant

Un pays peut disposer d'un arsenal législatif « idéal » pour les enfants en besoin de protection, si en parallèle les professionnels chargés de lui donner corps ne sont pas qualifiés et soutenus dans l'exercice de leur fonction, il demeura lettre morte.

Garantir que la protection de l'enfance est mise en œuvre par des professionnels spécialisés fait partie de obligations des États stipulées dans les lois internationales¹ ainsi que dans certaines lois nationales, comme le récent décret législatif n° 1296 du Pérou publié en décembre 2016 (voir page 3)². Cette obligation répond à un réel besoin souligné à de nombreuses reprises par les professionnels eux-mêmes lors de la Conférence internationale d'octobre 2016 sur la protection de remplacement pour les enfants. Faire des instruments comme les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants une réalité, notamment pour les enfants présentant des besoins spécifiques, tels que les enfants porteurs de handicaps, passe par la mise à disposition de professionnels spécialisés à même de comprendre le parcours de ces enfants et d'évaluer avec leur pleine participation le projet de vie le plus adapté à leur profil. Quel savoir-être et savoir-faire les professionnels doivent-ils acquérir ? Sont-ils soutenus dans l'exercice de leurs fonctions ? Des questions primordiales sur lesquelles le SSI/CIR vous propose de réfléchir.

Des professionnels formés à l'écoute des enfants, des jeunes et des familles (savoir-être)

L'accompagnement et le soutien d'un enfant ou d'une famille en situation de crise, liée par exemple à des actes de violence survenus au sein de la famille ou encore à des difficultés de communication, requiert de la part des professionnels concernés une écoute bienveillante, empathique et sans jugement, accompagnée d'une foi solide dans les compétences des personnes. Comment parvenir à cette

SOMMAIRE

EDITORIAL

Des professionnels spécialisés et accompagnés pour une année 2017 prospère en droits de l'enfant **1**

BREVES

Nouveaux instruments légaux au Pérou et en Inde sur la protection de remplacement et l'adoption **3**

LEGISLATION

Equiper la génération future de spécialistes en droits de l'enfant **3**

PRATIQUE

Et si l'expertise des jeunes concernés aidait à humaniser le système de protection de l'enfance ... **5**

Se préparer à accueillir un enfant avec des besoins spécifiques: formation à l'attention des professionnels et des candidats adoptants **6**

Recourir à un cadre référentiel de compétences pour renforcer la formation des intervenants en travail social: l'expérience développée par le « Global Social Service Workforce Alliance » **8**

FORUM DES LECTEURS

ACTION DU SSI DANS LE MONDE

Accroître les capacités des travailleurs sociaux pour améliorer et garantir la protection internationale des enfants **10**

CONFERENCES, SEMINAIRES

COLLOQUES ET COURS A VENIR **11**

attitude, loin d'être naturelle et systématique ? Ne se forge-t-elle pas à travers la formation de base des professionnels de la protection de l'enfance, quel que soit leur domaine d'expertise, mais aussi les séances de supervision ? Ces dernières offrent un espace de dialogue et de support permettant aux professionnels de travailler sur leurs propres représentations et résonances. En outre, pour les situations familiales à caractère international qui requièrent une sensibilité culturelle, ne devrait-on pas privilégier le recours à des professionnels locaux pour réaliser des enquêtes sociales respectueuses des normes culturelles et sociales ? IL s'agit là d'un des principes fondamentaux du travail social international réalisé par le SSI depuis ses débuts en 1924.

De plus, la recherche d'une solution pour l'enfant ou la famille en difficulté peut-elle se faire sans la participation des premiers intéressés ? Cet aspect souligné par les standards internationaux nécessite également l'acquisition d'une culture de la participation. A quel stade sommes-nous aujourd'hui dans le développement d'une telle culture ? Une pratique innovante lancée en France et en Italie mérite d'être soulignée en l'espèce. Des personnes ayant vécu une expérience de placement ont développé un programme de formation destiné aux professionnels des institutions et des services de protection de l'enfance. Ces derniers ont ainsi pu expérimenter le ressenti des enfants et des jeunes placés lorsqu'ils ne sont pas écoutés ou encore qu'ils sont écartés des décisions concernant leur vie (voir article page 5).

Des professionnels formés aux besoins spécifiques de certains enfants (savoir-faire)

Outre une formation initiale de qualité (voir article page 3), les profils de certains enfants en situation vulnérable nécessitent l'accès à une formation spécialisée offrant aux professionnels les connaissances et les outils nécessaires à leur bonne prise en charge. Des avancées ont-elles été accomplies dans ce domaine ? En adoption, la proportion grandissante d'enfants grands, de fratries ou encore d'enfants porteurs d'une maladie ou d'un handicap proposés à l'adoption internationale réclame l'intervention de professionnels compétents capables de préparer et accompagner les parents adoptifs potentiels à l'accueil de ces enfants. Plusieurs pays ont développé des formations spécifiques à cet effet (voir article page 6). De même, le SSI a élaboré une formation sur la prise en charge des enfants handicapés guidée par un meilleur respect de leurs droits fondamentaux comme le droit de grandir au sein de leur environnement familial³. Sans la transmission de connaissances sur ces spécificités, les projets d'adoption se trouvent exposés à de hauts risques d'échec, une situation que tous les acteurs de l'adoption, à commencer par les États se doivent de prévenir.

Des professionnels soutenus dans l'exercice de leurs fonctions ?

Les professionnels doivent non seulement bénéficier d'un accès à des espaces de formation et de supervision, mais qu'en est-il de l'attention portée à leurs conditions de travail ? Les sous effectifs de certains services liés à la protection de l'enfance, en raison notamment de coupes budgétaires, la pression exercée par une bureaucratie écrasante ou encore le manque de ressources (difficultés de transport, d'accès aux outils professionnels et logistiques, etc.) ne menacent-ils pas la qualité de l'intervention professionnelle auprès des enfants et des familles ? Sans parler, des changements fréquents des équipes professionnelles suite, par exemple, à des élections politiques. La stabilité et la continuité des équipes garantissent le maintien du savoir acquis et génèrent une confiance qui contribue à une meilleure qualité de travail. La société civile apporte dans ce domaine une aide précieuse aux Etats par le développement de formations en travail social (voir article page 8) notamment pour les enfants en situation migratoire (voir article page 10) ou encore la mise en place de cours en ligne accessibles gratuitement sur des thèmes tels que la protection remplacement, un projet multi agences dans lequel le SSI est fortement engagé et qui sera lancé en mai 2017⁴.

À l'heure de réfléchir à nos bonnes résolutions pour l'année 2017, la mise à disposition de professionnels expérimentés et soutenus dans leur tâche complexe auprès des enfants et des familles, ne peut faire défaut. Nous travaillons avec de l'humain et comme le souligne Jean Dorst « Rien de ce qui est humain n'est simple », mais tout ce qui est humain devrait recevoir un soutien inconditionnel.

L'équipe du SSI/CIR
Janvier 2017

Références:

¹Par exemple : Article 11.b. de la CLH-193 ou encore paras. 40, 80 et 99 des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

²Voir Article 4.b: "La actuación estatal es planificada y se realiza a través de profesionales y técnicos debidamente especializados. La capacitación es periódica".

³Pour plus d'information, voir <http://www.iss-ssi.org/index.php/fr/que-faisons-nous/cwd-fr>.

⁴Voir <http://www.alternativecareguidelines.org/Desoutilspratiques/tabid/5978/language/fr-FR/Default.aspx>.

BREVES

Nouveaux instruments légaux au Pérou et en Inde sur la protection de remplacement et l'adoption

Un nouveau Décret législatif n°1297 sur la protection des enfants et des adolescents privés de famille ou en risque de l'être a été publié au Journal Officiel péruvien le 30 décembre 2016. Ce nouvel instrument législatif contemple l'adoption nationale et internationale aux articles 3 (Dispositions générales) et aux articles 123 à 147 (Chapitre 2). En outre, l'article 123 c) rappelle le caractère subsidiaire de l'adoption internationale. Une version espagnole du Décret qui entrera en vigueur le jour suivant la publication de son règlement d'application, actuellement en cours d'élaboration, est disponible à : <http://busquedas.elperuano.com.pe/normaslegales/decreto-legislativo-para-la-proteccion-de-ninas-ninos-y-ado-decreto-legislativo-n-1297-1468962-4/>. Le SSI/CIR suit de près l'avancée de ces instruments et vous tiendra informés à travers la mise à jour prochaine de son état de situation sur le Pérou.

En Inde, de nouvelles lignes directrices en matière de placement en famille d'accueil et d'adoption ont été notifiées par le gouvernement indien respectivement en 2016 et 2017. Les nouvelles lignes directrices sur l'adoption qui remplacent celles de 2015 sont en cours d'analyse et la mise à jour de l'état de situation du SSI/CIR sur ce pays est en cours. Une version anglaise de ces instruments est disponible

à : <http://www.wcd.nic.in/sites/default/files/November2016-FC.pdf>

et http://www.wcd.nic.in/sites/default/files/NTESCL_636194033071198891_english%20regulation_0.pdf.

LEGISLATION

Equiper la génération future de spécialistes en droits de l'enfant

Une des manières de sauvegarder les droits de l'enfant est de s'assurer que les professionnels sont bien formés. Le SSI/CIR est heureux de présenter le témoignage de Juliette Duchesne à propos du Master International en droits de l'enfant proposé par l'Université de Leiden (Pays-Bas) – une excellente opportunité d'apprentissage.

Pourquoi ce master?

Après avoir terminé un bachelor en droit européen et un master en droit européen et droits de l'homme en Belgique, le temps était venu pour moi de me lancer dans la vie active. Toutefois, j'ai dû faire face à certains obstacles qui m'empêchaient de pouvoir travailler dans mon domaine d'intérêt, à savoir les droits de

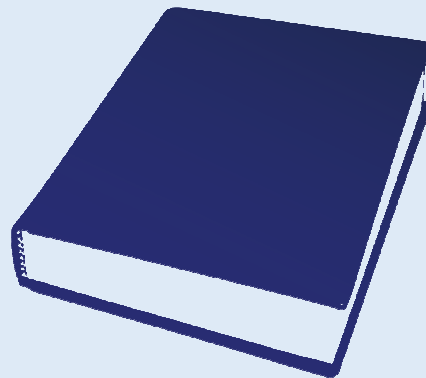
l'enfant. Les futurs employeurs recherchaient des candidats avec de l'expérience, expérience que je n'avais pas acquise lors de mes nombreuses années d'études.

En conséquence, j'ai postulé au Master international en droits de l'enfant, proposé l'Université de Leiden aux Pays Bas, en raison de

la prestigieuse renommée internationale de cette université.

Quel était le contenu du programme et qu'ai-je appris ?

L'année académique 2015-2016 était la première année du programme qui a réuni un total de huit élèves de sept nationalités différentes. La majeure partie des continents et des cultures était ainsi représentée dans notre groupe. Cette diversité culturelle nous a permis de mieux comprendre les différences des pratiques en matière de droits de l'enfant. De plus, nous avons tous un parcours professionnel et académique distincts; certains d'entre nous avaient déjà travaillé alors que d'autres étaient fraîchement diplômés. Cette diversité a généré des discussions enrichissantes ainsi qu'une approche multidisciplinaire. Le contenu du programme était également riche et varié et a couvert un large panorama de thèmes tels que l'enfant et la migration, la justice juvénile, les enfants et les technologies numériques ou encore les enfants et les droits économiques, sociaux et culturels.



Quels ont été les enseignants et les opportunités d'élargir son réseau ?

L'excellence de ce programme est aussi liée à l'expérience accrue des professeurs. Ces experts nous ont donné de leur temps et ont partagé non seulement leur savoir mais aussi leur réseau en invitant des personnes émérites au niveau international, telles qu'Alfred de Zayas, Jaap

Doek et Bernadine Dohrn, ou encore au niveau national comme des ombudsmans pour enfants et des procureurs nationaux. Ces rencontres nous ont permis d'accroître nos connaissances et notre réseau en vue de notre future recherche d'emploi. Personnellement, c'est grâce à ce master que j'effectue actuellement un stage au sein du Secrétariat Général du Service Social International (SSI). En effet, notre programme s'est clôturé par un voyage d'une semaine à Genève au cours de laquelle nous avons assisté aux sessions du Comité des droits de l'enfant et rencontré l'UNICEF ainsi que plusieurs ONG prestigieuses telles que Plan International, Défense des Enfants International et le SSI. Depuis le début de mes études, le droit international privé est un de mes domaines de prédilection, c'est donc naturellement que j'ai postulé au SSI.

Comment le programme m'aide dans mon travail actuel ?

Cela fait maintenant cinq mois que je travaille au sein de l'équipe dynamique du SSI. Grâce aux compétences acquises durant mon année à Leiden, j'ai été capable de m'intégrer rapidement dans l'équipe et d'accomplir efficacement les tâches qui m'ont été et continuent de m'être confiées. Voilà en résumé quelques-uns des nombreux avantages que le prestigieux Master international en droits de l'enfant, coordonné par Julia Sloth-Nielsen et Machteld Vonk, m'a procurés.

Pour conclure, je ne peux que recommander ce master qui, d'une part, prépare rigoureusement à la vie professionnelle et, d'autre part, génère la création de liens et d'opportunités d'emploi. Si vous êtes en train d'hésiter à vous inscrire, je vous garantis que vous ne regretterez pas cette année stimulante et fructueuse.

Où trouver plus d'information ?

Consultez: <http://en.mastersinleiden.nl/programmes/international-childrens-rights/en/introduction>. Vous pouvez également prendre contact avec Esther Uiterweerd via l'adresse suivante: childrensrights@LAW.leidenuniv.nl. Pour en savoir plus sur le département des droits de l'enfant de l'Université de Leiden, consultez <https://www.universiteitleiden.nl/en/law/institute-of-private-law/child-law>.

PRATIQUE

Et si l'expertise des jeunes concernés aidait à humaniser le système de protection de l'enfance ...

Gabrielle Chouin¹, Co-fondatrice de SOSep (SOS enfants placés), a contribué à la création et à l'animation d'un module de formation des professionnels de la protection de l'enfance aux droits de l'enfant, dans le cadre d'un projet européen porté par SOS Villages d'Enfants.

Nous, les anciens enfants accueillis en protection de remplacement, avons chacun notre propre vécu. Comment notre expérience de vie peut-elle être utile pour faire évoluer les actions et les débats avec les professionnels ? Quels intérêts pouvons-nous trouver dans ces collaborations ? Actuellement, en France, de nombreux acteurs, associatifs, politiques ou issus du monde de la recherche, s'interrogent sur la participation des jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Depuis 2014, le Ministère français des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, base son travail sur des concertations avec les jeunes; c'est ainsi qu'il a élaboré la dernière loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016.

Projet européen de formation des professionnels lancé par SOS Villages d'Enfants

De son côté, depuis 2009, l'ONG SOS Villages d'Enfants collabore avec le Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'enfant accueillis en protection de l'enfance. En 2014, elle a initié un projet de formation des professionnels, soutenu par la Commission européenne, qui a regroupé huit pays². Plus de 40 partenaires se sont associés à ce projet dont l'objectif est de permettre aux professionnels de développer une approche basée sur les droits de l'enfant ainsi que la participation des jeunes.

La participation des jeunes en action

En France, les jeunes, membres du comité de pilotage du projet, ont choisi que cette participation prenne la forme d'une séquence de formation conçue et animée par eux-mêmes. C'est ainsi que neuf jeunes - dont deux anciennes ambassadrices des droits auprès des enfants (JADE - programme du Défenseur des droits) et

sept jeunes d'horizons différents avec une expérience d'accueil en protection de l'enfance - se sont (re)trouvés pour construire leur proposition. J'ai participé à ce groupe et à son travail.

Dans ce groupe de jeunes, le partage autour de l'expérience commune du placement, s'est vite révélé fructueux et a favorisé l'esprit de collaboration. Nous avons spontanément décidé d'aborder les droits de l'enfant sous l'angle de ses besoins fondamentaux. Nous avons identifié six besoins par consensus, qui n'ont pas été totalement entendus et respectés dans nos parcours.

Une séquence de formation conçue comme un cheminement de l'émotion à la réflexion

Cette séquence se décompose en trois temps:

- **Le jeu des besoins:** cette activité, intégralement créée par notre groupe de jeunes, aborde six besoins fondamentaux: être informé, être accompagné individuellement, être écouté, voir notre intimité respectée, ne pas être stigmatisé et recevoir amour et affection. Les participants sont amenés à se déplacer d'une case à l'autre, sous la forme d'une marelle. Dans chacune des cases, un besoin est présenté à partir d'un support différent (audio, vidéo, texte, jeu, etc.), qui renvoie à des situations vécues rendues anonymes. Les professionnels sont amenés à collaborer pour répondre aux interrogations formulées par les animateurs. Le changement de place est marqué par le fait que l'accent est mis sur les émotions ressenties par les professionnels alors même que les jeunes mettent leurs propres émotions à distance pour assumer leur posture de formateur.
- **Le jeu du changement:** cette activité permet de poursuivre cette mise en situation des professionnels et les conduit à se mettre dans la

peau d'un enfant/jeune confronté de manière brutale à des changements. Ils sont ainsi amenés à ressentir les conséquences pour un enfant que génèrent des décisions, certes justifiées par sa protection, mais difficiles à comprendre, faute d'information, et à assimiler, faute de temps. Lors de l'évaluation, les participants insistent sur la violence ressentie au cours de cette activité et font d'eux-mêmes le lien avec l'expérience de l'enfant suite, par exemple, à des décisions de changement de lieu de vie, d'environnement affectif mais aussi de repères de socialisation.

- **La charte d'engagement:** les participants décident à travers une charte ce qu'ils pourront changer dans leurs pratiques afin de mieux entendre et répondre aux besoins de l'enfant et de mettre son intérêt supérieur au cœur de leur accompagnement. Sous une forme libre, ludique ou poétique, théâtrale ou graphique, les professionnels se mobilisent et s'engagent.

Les retours des participants et les résultats des évaluations montrent que cette séquence construite et animée par des jeunes est un

complément nécessaire à la formation. Le pari initial - donner les manettes aux jeunes - est apprécié et valorisé par les participants.

Une rencontre de l'autre ... et de soi !

Nous avons pu nous saisir de cet espace de participation en partie grâce au cadre de coopération fixé: libre adhésion de chacun avec de possibles allers et retours, prise en compte de nos demandes (être accompagnés par un expert en formation) et respect de nos choix (aucune censure ou remise en cause de nos propositions).

La création et l'animation de cette séquence de formation nous a conduit à changer de place et de statut. Ces mises en situation favorisent une compréhension mutuelle du monde de l'autre. Nous avons réussi à dépasser nos émotions liées à notre parcours, à nous transformer progressivement et à nous tourner vers l'avenir. Les professionnels, de leur côté, ont exprimé à quel point il était essentiel pour eux de se pencher sur leurs émotions pour se mettre à la place de l'enfant, dépasser certains réflexes professionnels et s'engager pour l'avenir.

Cette expérience témoigne que chacun d'entre nous peut, dans une démarche réellement collaborative, trouver des ressources pour prendre de la distance avec sa propre expérience et dépasser ses réflexes ou croyances. Au final, c'est le système lui-même qui gagnera de cette rencontre et de cette collaboration, pour sortir du carcan et laisser plus de place à l'Humain.

Références:

¹Conseillère Principale d'Education (Éducation nationale) et administratrice de Générations d'avenir (ADEPAPE 94, <https://adepape94.wordpress.com/>), Gabrielle Chouin a participé aux concertations nationales sur la protection de l'enfance en France. Elle participe actuellement à une recherche par les pairs sur l'expression de l'enfant dans les situations de déplacements, dirigée par Pierrine Robin (UPEC, Université Paris Est Créteil).

²Voir Projet européen « *Former les professionnels de la protection de l'enfance aux droits de l'enfant* », <https://www.sosve.org/notre-engagement-pour-lenfance-en-danger/les-droits-de-lenfant/le-projet-europeen-de-formation-des-professionnels>.

Se préparer à accueillir un enfant avec des besoins spécifiques: formation à l'attention des professionnels et des candidats adoptants

Les Docteurs Fanny Cohen Herlem, pédopsychiatre collaboratrice du SSI, et Anne de Truchis de Laye, Pédiatre au COCA¹ de Versailles, présentent ci-après la formation sur les adoptions d'enfants avec des besoins spécifiques récemment développée pour les professionnels et les candidats adoptants.

Pédopsychiatres, pédiatres ou psychologues, nous sommes des professionnels de la santé de l'enfant. Notre spécificité nous a donné une

connaissance approfondie de l'adoption: parcours des candidats et des enfants, problématiques juridiques, psychologiques ou

médicales, etc. Interpellés par les témoignages des professionnels de l'adoption relatifs aux difficultés rencontrées par les candidats ou les familles adoptives ayant accueilli – ou sur le point d'accueillir – des enfants avec des besoins spécifiques, il nous est apparu nécessaire d'offrir un accompagnement à l'adoption de ces enfants.

Objectifs de la formation à l'égard des professionnels

Après une sensibilisation aux caractéristiques de l'adoption d'enfants présentant des besoins spécifiques, notre objectif est d'aider les professionnels à dépister chez les candidats les points d'appui et/ou de fragilité au regard de leur projet. A cette fin, une formation de deux ou trois jours a été mise en place au COPES², animée par une pédiatre responsable d'une COCA et une pédopsychiatre.

Dans un premier temps, le contexte actuel de l'adoption est mis en perspective du point de vue épidémiologique, anthropologique, médical, psychologique et juridique. Puis des mises en situation et des jeux de rôles sont proposés, enrichis par des exemples tirés de notre expérience clinique afin de faire écho aux représentations et projections des participants. Nous travaillons sur les profils d'enfants suivants: enfants malades, fratries, enfants carencés, enfants grands. Enfin, nous élaborons de façon participative des outils d'évaluation sous forme de référentiels destinés à permettre aux professionnels de déterminer si les candidats sont en capacité d'accueillir un enfant dont ils ont déterminé le « profil ». Nous constatons lors de ces ateliers combien le partage d'expériences est mobilisateur. Il permet d'affiner sa pratique et de faire émerger de nouvelles idées.

Objectifs de la formation à l'égard des candidats

L'accompagnement des candidats s'appuie sur deux lignes de travail qui les aideront à affirmer leurs limites et à prendre leur décision: une meilleure connaissance de leur personnalité, d'une part, et du monde de l'enfance, d'autre part. Dans le cadre d'ALPA- le fil d'or³, nous proposons en ce sens des ateliers interactifs en

petits groupes de 2 fois deux heures, supervisés par un pédiatre/pédopsychiatre et un psychologue.

Les candidats sont ainsi préparés à accueillir un enfant marqué par la blessure profonde de l'abandon, les péripéties de la maladie, les séparations précoces, grâce à l'acquisition de connaissances sur l'enfant, ses forces et ses faiblesses. Ils peuvent alors affiner leur projet et ne pas céder aux pressions qui pourraient les conduire à adopter un enfant « à tout prix ». En outre, la dynamique de groupe permet un enrichissement réciproque. Une confiance s'installe entre les participants et avec les intervenants, dans le respect de la confidentialité.



Renforcement des connaissances sur les besoins spécifiques de certains enfants

Face aux listes de maladies et de critères énoncés par les pays d'origine, comment des couples/célibataires et des professionnels non médecins peuvent-ils se décider? Même les médecins spécialisés ne parviennent pas toujours à analyser l'intégralité de ces critères, absents des classifications internationales.

La formation a donc pour but de faire « toucher du doigt » les spécificités de l'adoption qui pourraient entrer en collision avec l'histoire, les préjugés et le mode de vie des candidats. Les ateliers s'efforcent de retracer l'évolution psychomotrice de l'enfant, d'expliquer la façon dont il crée des liens d'attachement et de comprendre comment on l'accueille en adoption. Une fois les besoins généraux de l'enfant cernés, les besoins plus particuliers d'un enfant malade, grand ou en fratrie, sont abordés afin que les candidats puissent se projeter dans un quotidien. Que l'enfant nécessite des soins somatiques réguliers, qu'il ait souffert de traumatismes ou de séparations multiples, son histoire de vie va impacter, parfois brutalement, l'organisation du foyer. Amener son enfant à l'hôpital en vue de soins douloureux, répétés ou coûteux, recevoir plusieurs enfants d'âges divers avec des besoins différents, sortir d'une vision idyllique de la famille pour comprendre la dynamique fraternelle, prendre conscience des lacunes

éducatives et scolaires d'un enfant grand, requiert des capacités d'adaptation, de patience, de tolérance ainsi qu'une disponibilité et des

possibilités financières dont il faut prendre conscience.

Ces ateliers pour professionnels et candidats adoptants visent à empêcher des adoptions hâtives ou mal préparées, notamment en raison de l'absence de limites ou du non-respect des limites posées initialement par les candidats eux-mêmes. Ils visent, d'une part, à éviter un trop grand écart entre la réalité de l'enfant et un projet idéalisé, et se proposent, d'autre part, d'identifier des candidats aptes à adopter des enfants avec des besoins spécifiques. Ils contribuent dès lors à garantir que l'intérêt de l'enfant et sa protection soient au centre du processus.

Références:

¹Consultations d'orientation et de conseils en adoption.

²Voir <http://www.copes.fr/>.

³Voir <http://www.alpa-lefildor.fr/>.

Recourir à un cadre référentiel de compétences pour renforcer la formation des intervenants en travail social: l'expérience développée par la « *Global Social Service Workforce Alliance* »

Amy Bess, Directrice de la "Global Social Service Workforce Alliance", décrit le rôle important de ce réseau international en matière de plaidoyer en vue de l'inclusion dans les politiques des questions liées aux professionnels des services sociaux. En outre, ce réseau veille à ce que l'attitude des « para-professionnels », les outils et les connaissances dont ils disposent, soient garants de la qualité des services dirigés aux enfants et aux familles.

Les travailleurs sociaux sont la base d'un système de protection de l'enfance solide, en raison du rôle primordial qu'ils jouent au quotidien auprès des enfants et des familles. Heureusement, nombreux sont les travailleurs sociaux actifs dans la protection de l'enfance extrêmement bien formés, toutefois, selon un travailleur social Kenyan, « Nous avons reçu beaucoup de formations. Si vous demandez aux gens de vous amener leurs certificats, ils en apporteront une pleine boîte... Mais en fin de compte, nous n'avons pas d'identité... Nous devons orienter la formation vers une profession particulière et donner à ceux qui travaillent dans la protection de l'enfance la possibilité de développer une carrière ». En outre, les travailleurs sociaux « para-professionnels » reçoivent souvent divers cours, succincts et isolés, qui ne les aident pas à progresser en direction d'une carrière spécifique.

Un système de protection de l'enfance efficace requiert un nombre de travailleurs sociaux suffisant, à la bonne place et dotés de

compétences et d'une formation de qualité. Un tel objectif exige une approche coordonnée et cohérente de la formation à travers l'élaboration concertée de standards uniformes par les gouvernements et les différentes organisations éducatives, et la présence d'organismes visant à leur mise en œuvre dans chaque pays. Dans la mesure du possible, cette formation devrait être reconnue ou conduire à l'obtention d'un certificat en vue de l'exercice d'une profession telle que le travail social, la protection des enfants et des jeunes ou encore le travail de développement communautaire.

Présentation de la "Global Social Service Workforce Alliance"¹

Cette alliance ou réseau global a été conceptualisée au cours d'une conférence à Cape Town en 2010. Cet événement a réuni les acteurs clés de divers secteurs provenant de 18 pays afin d'identifier les défis et les progrès dans la mise en place d'une force de travail compétente dans le domaine social. Les participants ont reconnu le besoin de poursuivre le dialogue et le partage

d'information à travers les frontières, les secteurs et les organisations. La *“Global Social Service Workforce Alliance”* a été officiellement lancée en tant que réseau en 2013 afin de promouvoir la connaissance, les ressources et les outils, ainsi que la volonté et l'action politiques nécessaires pour répondre aux besoins en matière de travail social, particulièrement dans les pays à faibles et moyens revenus. Les ambassadeurs de ladite Alliance agissent pour la promotion de politiques et de programmes nationaux et régionaux inclusifs vis-à-vis de la question des professionnels du travail social. Les divers groupes d'intérêt au sein de l'Alliance rassemblent des membres disposant d'une expertise dans des domaines spécifiques en vue de l'élaboration de nouveaux outils et ressources.

Développement d'un cadre référentiel de compétences (Competency Framework)

Peu après le lancement de l'Alliance, certains membres ont manifesté leur volonté d'améliorer la compréhension et le soutien aux travailleurs au niveau communautaire. Un groupe en charge de la question des « para professionnels » a été mis en place et s'est accordé sur un ensemble de principes directeurs relatifs au travail avec des « para professionnels ». En effet, pour garantir une bonne préparation des travailleurs et des services de qualité en faveur des enfants et familles, une définition claire et commune des qualifications, des connaissances et des comportements requis est nécessaire. Le groupe a ainsi décidé de développer un cadre référentiel de compétences (CP) visant à définir les fonctions et les compétences des « para-professionnels » qui pourrait être utilisé au moment de mettre en place des programmes, de définir un cadre de responsabilités, ou encore de fournir des informations sur la formation et la supervision des travailleurs.

Ces sets de compétences ont été validés par des travailleurs et superviseurs en RDC, Ethiopie, Kenya et Ouganda. Ils ont également été revus et

discutés lors de conférences au Bénin, aux Philippines, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Le CP s'applique à des groupes spécifiques de « para-professionnels » tels que les travailleurs auprès des enfants et des jeunes, les travailleurs sociaux et les travailleurs au niveau communautaire.

Le CP a pour but de générer des discussions et d'offrir différentes options ou une structure à partir de laquelle il est possible de définir ou d'affiner des programmes et des formations. Les compétences visées ne seront pas applicables dans tous les contextes et à tous les programmes.

Utilisation du cadre référentiel de compétences dans les programmes de formation

Le CP peut être utilisé afin d'améliorer la formation des services sociaux à plusieurs niveaux. Il peut aider à :

- la création de programmes de formation: le CP comprend des compétences tant au niveau pratique qu'au niveau de la formation: les premières peuvent aider pour les descriptions de poste, et les secondes pour identifier la formation correspondante;
- l'identification des besoins de formation liés aux compétences:
 - pour les formations en cours: les formateurs peuvent comparer leur curriculum au CP afin d'identifier les lacunes et définir les domaines sur lesquels l'attention doit être portée en priorité pour améliorer la force de travail;
 - des discussions avec les travailleurs sur leurs compétences peuvent les aider à préciser les domaines où un besoin de formation a été identifié.
- L'amélioration de la collaboration des équipes multidisciplinaires: le CP peut être revu avec un corps professionnel afin de discuter et d'identifier le rôle des autres corps professionnels au sein de la communauté et d'améliorer leur collaboration.

La seconde édition du cadre référentiel de compétences sera publiée fin février 2017. Toutes vos réactions et idées sont les bienvenues pour réfléchir ensemble au bon développement de cette force de travail essentielle à une prise en charge et un soutien de qualité des enfants et des familles.

Références:

¹Pour en savoir plus ou participer à nos efforts, consulter: www.socialserviceworkforce.org.

ACTION DU SSI DANS LE MONDE

Accroître les capacités des travailleurs sociaux pour améliorer et garantir la protection internationale des enfants

La branche SSI des Etats-Unis rappelle dans cet article le rôle fondamental du travail social dans le processus de protection des enfants migrants et décrit son nouveau service dénommé « Community Survey », extrêmement utile tant aux partenaires juridiques et judiciaires du SSI qu'à ses partenaires locaux à l'étranger.

La coopération entre partenaires juridiques, judiciaires et partenaires du travail social dans le domaine de la protection des enfants, en particulier lorsque sont impliqués des enfants séparés de leur famille par une frontière, est essentielle pour promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant et garantir une protection transfrontière de qualité pour les enfants. Le réseau du SSI concentre ses efforts sur les deux objectifs suivants: d'une part, renforcer et soutenir l'adhésion des États aux traités, accords et conventions internationaux; d'autre part, accroître les capacités des travailleurs sociaux en matière de gestion des dossiers complexes de protection internationale des enfants, en conformité avec ces lois et politiques. Ce n'est qu'à travers la collaboration de toutes les parties prenantes au processus de prise en charge des enfants migrants que chaque groupe de partenaires – issus des domaines juridique, judiciaire et social– pourra reconnaître sa contribution unique à la solution la plus favorable pour chaque enfant.

Renforcer les bonnes pratiques dans le traitement des cas au niveau du travail social et le recours à des travailleurs sociaux pour mieux protéger les enfants

Le nombre croissant d'enfants migrants se déplaçant d'un pays à l'autre, notamment d'enfants non accompagnés, préoccupe particulièrement les organismes de travail social actifs dans les régions concernées. On constate le manque de références explicites au besoin de travailleurs sociaux ou encore à leur rôle dans ce domaine. En outre, l'impact du travail social sur

l'adhésion aux conventions et lois ou politiques, nationales et internationales, en matière de protection des enfants, est peu connu. Pourtant la mise en œuvre des traités internationaux et des politiques publiques nationales relatives aux enfants migrants serait plus efficace en ayant recours à l'expertise des travailleurs sociaux.

D'une part, il est primordial de disposer de modèles de bonnes pratiques en matière de traitement des cas au niveau du travail social. D'autre part, il est essentiel d'avoir recours à des travailleurs sociaux pour fournir un large éventail de services aux enfants migrants et garantir ainsi leur sécurité et leur protection lorsqu'ils quittent leur pays d'origine ou y retournent, ou encore lors des démarches juridiques complexes en vue de la régularisation de leur statut dans un pays étranger. Les organismes de travail social doivent être disposés et aptes à répondre aux besoins de ces enfants vulnérables en adaptant les modèles de bonnes pratiques en matière de traitement des cas aux besoins émergents.

L'enquête communautaire (Community Survey), nouveau service de la branche SSI des Etats-Unis

En réponse au nombre croissant des enfants non accompagnés de la zone du Triangle Nord au cours des trois dernières années, la branche SSI des Etats-Unis a créé un nouveau service d'enquête communautaire. Ce service peut être décrit comme une étude ethnographique approfondie de la communauté dont l'enfant concerné est issu. Cette enquête vise à mettre en évidence les ressources disponibles pour l'enfant dans le cas où il retournerait dans son pays d'origine, à identifier les dangers et menaces potentiels auxquels il pourrait être exposé ainsi

que les lacunes relatives aux services fournis dans cet environnement. L'enquête communautaire recense également tous les organismes, à la fois nationaux et multinationaux, impliqués dans ces domaines clés au sein de la communauté concernée. D'une part, cet outil permet à la branche SSI des Etats-Unis d'avoir une vision claire des ressources disponibles en cas de retour de l'enfant dans son pays d'origine et, d'autre part, elle permet à son partenaire dans le pays concerné d'identifier les personnes et services avec qui l'enfant pourra être mis en relation en vue de sa réintégration.

Ce service s'est révélé extrêmement utile aux partenaires juridiques et judiciaires du SSI ainsi

qu'à ces partenaires locaux à l'étranger. Ces enquêtes permettent ainsi aux avocats spécialisés dans le droit de l'immigration de disposer d'informations sur la communauté d'origine de l'enfant, afin de défendre avec succès le droit de cet enfant de rester aux Etats-Unis ou, s'il y a lieu, de rentrer en toute sécurité dans sa communauté d'origine. En l'absence de ces données, les partenaires judiciaires impliqués dans le processus d'immigration ne peuvent fonder leur décision que sur des informations générales anecdotiques au sujet du pays d'origine de l'enfant.

Il est important de reconnaître la contribution de toutes les parties prenantes au processus de protection des enfants migrants. La protection au niveau juridique, judiciaire et politique ne représente toutefois qu'une pièce de ce puzzle complexe. Les services sociaux sont l'autre partie trop souvent négligée de l'équation. Si nous voulons réellement protéger et aider les enfants migrants, nous devons compléter le large éventail des services juridiques par des services sociaux indispensables avant, pendant et après l'émigration de l'enfant et, si nécessaire, au cours du processus de retour et de réintégration.

CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES ET COURS A VENIR

- **Irlande:** *World Congress on Family Law and Children's Rights 2017 (WCFLCR)*, Université de Cork, Dublin, 4-7 juin 2017. Inscription anticipée jusqu'au 31 mars 2017. Pour plus d'information, voir: <http://www.worldcongress.co/>.
- **Etats-Unis:** *The Society for Research in Child Development (SRCD)*, Austin Texas, 6-8 avril 2017. Pour plus d'information, voir: <http://www.srkd.org/meetings/biennial-meeting>.
- **France:** **a)** *Un cadre institutionnel pour prendre soin de l'enfant en pouponnière*, Stage d'approfondissement, PiklerLoczy, Paris, 8 mars et dates consécutives au cours de 2017; **b)** *L'Ethique du soin et de l'éducation dans l'accueil du jeune enfant*, PiklerLoczy, Paris, 27-28 mars 2017. Pour plus d'information, voir: <http://pikler.fr/Formation>. **c)** *Accompagnement des familles en grande difficulté, L'accompagnement constitue-t-il un soin ?*, COPES, Paris, 27-28 mars 2017. Pour plus d'information, voir : <http://www.copes.fr/>.
- **Pays-Bas:** *The Children's Rights Moot Court 2017*, Université de Droit de Leiden, 29-31 mars 2017. Pour plus d'information, contactez: childrensrights@law.leidenuniv.nl.
- **Royaume-Uni:** *Children and Childhoods Conference 2017*, Université de Suffolk, Ipswich, 18-19 juillet 2017. Appel à contributions jusqu'au 31 mars 2017. Pour plus d'information, voir: <https://www.uos.ac.uk/content/children-and-childhoods-conference-2017-0>.
- **Suisse:** **a)** Cours gratuit en ligne sur les droits de l'enfant: Introduction interdisciplinaire (MOOC, *Children's human rights: interdisciplinary introduction*), Centre inter-facultaire des droits de l'enfant, Université de Genève, disponible sur <https://www.coursera.org/learn/childrens-rights>; **b)** « *La compétence des familles* », Dr. Guy Ausloos, Espace A, Lausanne, 15 mars 2017. Pour plus d'information, voir : <http://www.espace-a.org>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation et la distribution de ce Bulletin:

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

COORDINATION EDITORIALE: Cécile Jeannin

COMITE D'EDITION : Christina Baglietto, Cécile Jeannin

COMITE DE REDACTION : Christina Baglietto, Laurence Bordier, Vito Bumbaca, Mia Dambach, Juliette Duchesne, Cécile Jeannin, Gema Sanchez Aragon et Jeannette Wöllenstein. Nous remercions particulièrement les contributions d'Amy Bess, Directrice de *Global Social Service Workforce Alliance*, Gabrielle Chouin, Co-fondatrice de SOS enfants placés (SOSep), Fanny Cohen Herlem, pédopsychiatre collaboratrice du SSI et Anne de Truchis de Laye, Pédiatre au COCA de Versailles, Juliette Duchesne, Assistante en droits de l'enfant au SSI/CIR et Felicity Sackville Northcott du SSI-Etats-Unis.

Distribution: Liliana Almenarez



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL

irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

SSI
32 Quai du Seujet
1201 Genève / Suisse